

Image not found or type unknown



Boxage et copropriété

Par **JDufeulle**, le **19/10/2020 à 18:44**

Bonjour

Je me permets de vous contacter pour vous poser une question. Je viens d'être livré sur une résidence en Région Parisienne. Le promoteur a fait boxer pour des habitants des places de parking pendant les travaux. Le règlement de copropriété indique qu'il faut l'accord de la copropriété. A t il le droit de faire cela vu que c'était avant que l'on soit livré ? Merci bien